

CENTRE de GESTION de la**Nombre de membres**

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**d'EURE-ET-LOIR****Séance du 3 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOBIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,

- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Séance du 3 avril 2025

Objet : Affectation du résultat 2024

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'administration. Elle intervient après le vote du compte administratif. Cette affectation est prise en compte dans le budget primitif 2025.

Il est précisé à l'assemblée délibérante que le solde d'exécution de la section d'investissement est directement reporté en section d'investissement sans qu'il soit nécessaire de délibérer à cet effet.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif 2024, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant entendu que ledit résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement.

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats antérieurs reportés	Résultat d'exécution CA 2024 Hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	1 116 881,77 €	236 469,77 €	-	1 353 351,54 €
Investissement	231 956,53 €	23 457,55 €	-5 993,99 €	249 420,09 €

Le résultat de la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Ainsi, le Conseil est donc sollicité pour affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :
c/ 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 1 353 351.54€

Pour mémoire, en section d'investissement :

c/001 : Résultat d'investissement reporté : 249 420.09€

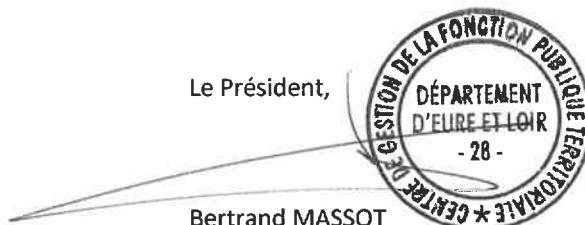
Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
 - c/ 002 Résultat de fonctionnement reporté : 1 353 351.54€
- rappelle le résultat de la section d'investissement :
 - c/ 001 Résultat d'investissement reporté : 249 420.09€

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT-JACQUET